



CNESER du 17 septembre 2018

Questions au DGRI B. Larrouturou

M le Directeur General,

Vous héritez d'un très grand nombre de dossiers qui nous préoccupent et qui ont fait l'objet d'interpellations de la CGT au CNESER et au Ministère. Les questions sur la recherche sont rarement débattues au CNESER. Nous profitons de votre nomination en tant que directeur de la DGRI et de votre présence au CNESER pour aborder un certain nombre de ces dossiers. Nous espérons que nous aurons le temps nécessaire pour les aborder.

La recherche publique française est impactée par de très nombreuses réformes qui nous font craindre pour son avenir et pour l'avenir de ses salariés : chercheurs, ingénieurs et techniciens. Les recommandations de la Commission CAP 22, « l'avant-projet d'ordonnance sur l'expérimentation de nouvelles formes de regroupement », le sous financement des organismes, la précarisation des plus jeunes, la fusion imposée de l'Inra et de l'Irstea sont quelques exemples très inquiétants de la politique mise en œuvre par le gouvernement.

Concernant les organismes de recherche :

1. Le 16 avril de cette année le CNESER a voté une motion pour demander un moratoire sur le projet de fusion à marche forcée de l'INRA et l'IRSTEA. Dans cette motion nous avons demandé aussi :

- L'alignement vers le haut des budgets des deux organismes
- L'alignement vers le haut des statuts et droits sociaux des personnels
- Des garanties de pérennisation de toutes les missions des deux EPST
- Des garanties sur les emplois et sur le devenir de tous les personnels
- Des garanties sur le maintien des implantations des deux EPST

Depuis, nous n'avons eu aucune réponse sur ces questions. Dans un contexte d'austérité budgétaire annoncée pour le ministère ESR comme pour celui de l'Agriculture, nous considérons que l'opération de fusion ne peut viser qu'à faire des économies de moyens comme de personnels titulaires, en application directe de la politique gouvernementale de liquidation des services publics alors que les enjeux écologiques et agronomiques et d'alimentation humaine n'ont jamais été aussi prégnants ! L'exigence d'un moratoire sur cette fusion est donc encore plus urgente. Quelle est donc votre réponse sur cette demande de moratoire d'autant plus qu'il y a une très grande opacité sur le processus de fusion et de l'information donné au personnel des deux établissements.

2. Au même CNESER nous avons interrogé le Ministère sur le communiqué du 19 mars qui rendait publiques les recommandations du **Jury des Idex de Paris Saclay et de PSL**. Dans ce communiqué, il était dit que ces Idex auraient une période de 30 mois qu'ils devront mettre à profit pour :

- Définir une stratégie propre la plus unifiée possible
- Adopter des règles de gouvernance qui donnent au président de l'Idex :

- « le droit d'auditer et d'amender le projet de budget prévisionnel de toutes les institutions fondatrices ».
- « un droit de veto aux propositions de recrutement des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs des institutions fondatrices »
- « La signature de tous les diplômes, sans exception. »

Ces recommandations traduisent les orientations qu'on veut imposer à la communauté scientifique via les financements du PIA gérés directement par le Premier Ministre via le Secrétariat Général pour l'Investissement. Le CNESER dans sa dernière séance a voté un texte sur cette question dans lequel il a fait plusieurs recommandations telles que :

- « Rééquilibrer le financement des établissements et préserver leur autonomie » et
- Le « Reversement du budget PIA aux établissements de l'ESR »

L'avant-projet d'ordonnance "relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche" rendu public en septembre va dans le sens contraire des recommandations du CNESER et n'est pas rassurant pour l'avenir des organismes nationaux de recherche.

Les organisations CGT, FSU, SUD et FO ont également lancé en juin une pétition dans notre communauté pour «Un financement pérenne pour une recherche scientifique indépendante et de qualité», dans laquelle nous demandons de revenir à un financement dominant des laboratoires sur crédits récurrents au lieu du mode projet actuel. Pour cela, la CGT demande la suppression des PIAs, de l'ANR et du CIR et la restitution des fonds correspondants aux EPSTs et aux universités afin qu'établissements et laboratoires puissent, en toute transparence, bénéficier des crédits pérennes et des emplois de titulaires nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Dans ce contexte, la question posée par la CGT est toujours d'actualité : Les organismes nationaux de recherche seront-ils réduits à être des agences de moyens sous la tutelle des Idex et Isites?

Si cela était, cela signifierait la liquidation de toute politique nationale de recherche. Il est inenvisageable que les organismes nationaux de recherche n'aient plus la maîtrise de leur budget, de leur politique scientifique et de leurs recrutements !

3. Au dernier CNESER nous avons interrogé le Ministère sur la procédure de nomination du **futur PDG de l'Inserm** et sur la polémique sur le supposé conflit d'intérêts entre l'actuel PDG Yves Levy et sa femme, Mme Agnès Buzyn, Ministre de la Santé. Dans le compte rendu de la séance du CNESER, la réponse écrite du ministère a été très courte, je cite : « Le ministère considère inopportune l'actuelle campagne dénoncée par la CGT ».

La polémique a eu un impact international très négatif pour l'Inserm car ce point a fait l'objet des éditoriaux dans les principaux journaux scientifiques. La revue Lancet dans un éditorial du 12 juin met en avant le supposé conflit d'intérêt et met en cause la procédure de nomination du future PDG. Le SNTRS-CGT a fait publier dans l'édition de ce WE du journal (samedi 15 septembre) une lettre pour dénoncer cette campagne malsaine qui cache mal le fond du débat. Pour notre syndicat, l'ajournement de l'appel d'offres des «Instituts hospitalo-universitaires» (IHU), par les deux ministres de tutelle suite à l'intervention du PDG de l'Inserm sont à l'origine de la polémique et certains responsables

des IHU ont profité de la fin du mandat du PDG de l'Inserm pour remettre en cause son renouvellement en avançant le prétexte du conflit d'intérêts. Nous sommes encore dans un exemple de l'effet délétère pour la recherche publique des financements du PIA.

Le 30 juillet Yves Levy a retiré sa candidature ce qui démontre que la dénonciation de cette campagne par la CGT était tout à fait opportune. Le Ministère à décider de relancer la procédure de nomination dont nous ne connaissons actuellement ni la composition du jury ni les critères d'évaluation des candidats. Les questions posées par la CGT sont toujours d'actualité :

- Quels sont les critères d'évaluation du jury qui présideront au choix du PDG de l'Inserm ?
- Le gouvernement compte-t-il maintenir l'Inserm comme organisme assurant la mise en œuvre d'une politique nationale de recherche dans le domaine biomédical ?
- quelle politique scientifique devra mettre en œuvre le futur PDG de l'Inserm ?
- Qui doit diriger la recherche biomédicale en France? L'Inserm ou les dirigeants des IHU?

4. Nous souhaitons aussi vous interroger sur deux dossiers qui ont fait l'objet de courriers adressés au Ministère:

Depuis plusieurs années, le comité d'entreprise du **Cirad** constate la quasi-stagnation de la subvention pour charge de service public (SCSP). Cette situation budgétaire a comme conséquence directe une diminution des effectifs (perte de 200 équivalents temps plein en 10 ans). L'établissement continue d'être déficitaire malgré les efforts sans relâche de l'ensemble du personnel. De ce fait, il a épuisé ses réserves financières. Aujourd'hui, la baisse du niveau de trésorerie rend difficile le versement des salaires.

Les tutelles doivent revaloriser au plus vite la subvention pour charge de service public du Cirad. Il s'agit de mettre en adéquation la reconnaissance de l'importance de ces missions avec les moyens que l'État doit lui octroyer pour les réaliser. C'est La survie même du Cirad qui est en jeu.

Quelle réponse pouvez-vous apporter à la demande du personnel du Cirad ?

Enfin nous voulons vous interroger sur la **prime des chercheurs des EPST**, question qui a fait l'objet d'une lettre du SNTRS-CGT adressée à la Ministre. La rémunération exprime l'estime de l'employeur pour ses salariés. Un communiqué de l'AEF de la semaine dernière montre que les chercheurs du CNRS ont une activité d'enseignement correspondant à 1000 postes d'enseignants chercheurs. Pour cette activité ils touchent une indemnité, fixée en 1954 de 3.54 € par mois ! Déjà le salaire indiciaire des chercheurs comme celui des autres personnels est indigne du niveau de qualification et de l'engagement professionnel. Mais que dire de leur prime de recherche qui est de l'ordre de 3% du salaire alors que celle des ingénieurs de recherche équivaut à 16% de leur salaire.

Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation ?

Merci